



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE
PROLONGATION
Restriction de la circulation et du stationnement
Travaux de voirie
N° 149/2022

Le Maire de la commune de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté de police municipale N°142/2022 portant restriction de la circulation et du stationnement des véhicules en date du 05 décembre 2022, relative à une création d'adduction aérosouterraine électrique à effectuer face au n° 339 rue Edouard Vaillant à Raimbeaucourt pour le compte d'ENEDIS,

Vu la demande de prolongation de cet arrêté émanant de l'entreprise SATCOMS CONCEPT/ Energie-18 Chemin de Croisette, 62118 ROEUX en date du 09 décembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu d'accéder à la demande,

ARRETE

Article 1 : **Les dispositions de l'arrêté de police municipale n°142/2022 réglementant le stationnement et la circulation rue Edouard Vaillant face au n° 339 sont prorogées jusqu'au 27 janvier 2023.**

Article 2 : L'entreprise SATCOMS Concept est chargée de l'application du présent arrêté qui lui sera notifié et dont copie sera transmise pour information :

- au Commissaire Général de la Police de Douai,
- au SDIS – circulation.g5@sdis59.fr,
- à ENEDIS – npdc-are@enedis.fr,
- au service collecte des déchets Douais Agglo,

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

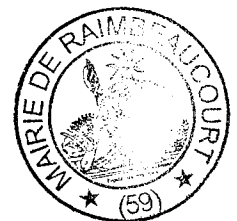
Article 3 : Le présent arrêté est délivré à titre précaire et révocable.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa publication.

Notifié à l'entreprise SATCOMS Concept
Par courriel : le 12 décembre 2022
Avec accusé de réception

Fait à Raimbeaucourt,
Le 12 décembre 2022
Le Maire

Alain Mensich



Publié en ligne sur le site Internet de la commune le 12 décembre 2022